



Reprise du travail apres un congé maternité

Par **GAZEAU Laura**, le **23/10/2017** à **17:31**

Bonjour,

Actuellement en congé maternité et ce jusqu'au 20 Décembre, je prends mes 30 jours de vacances à suivre. Cependant mon employeur m'oblige à revenir travailler le 24 et le 25 décembre (je travaille en maison de retraite) en sachant que je suis en arrêt depuis le mois de mai et que depuis l'organisation et les horaires de travail ont complètement changé!

Suis-je obligé d'accepter d'aller travailler le 24 et 25 alors que je serai en vacances depuis le 21 décembre jusqu'à fin janvier?

En attendant d'une réponse, je vous remercie d'avance!

Par **P.M.**, le **23/10/2017** à **18:38**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés donc même s'il vous laisse émettre vos préférences, il peut vous imposer les siennes toutefois, comme vous étiez en congé maternité pendant la période principale de prise des congés payés, vous pourriez exiger d'avoir 4 semaines consécutives quitte à prendre la 5^e semaine plus tard...